

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 26 SEPTEMBRE 2018

Objet : **TROPHEES DES ENTREPRISES DU PROGRES DE L'AIN : PARTICIPATION DE LA CCI DE L'AIN**

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - BUGAUD - MME DELLABLANCHE - MM. FONTENAT - GALLET - JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND - MARMILLON - MASCIOTRA - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PERRAUT - PRADEL - VERNE - MME VOLLERIN

Intervention du Président Fontenat

Pour faire suite aux décisions du Bureau du 14 mai et du 2 juillet 2018, la CCI a étudié les propositions du Progrès de l'Ain pour être partenaire des "Trophées des Entreprises", organisés depuis plusieurs années par le journal. La prochaine manifestation aura lieu le 25 octobre 2018.

Dans le cadre de cette participation :

- La CCI peut proposer plusieurs entreprises aux jurys
- La CCI participe aux jurys et remet un des prix à la soirée. Le lauréat du trophée pour lequel la CCI serait partenaire est rencontré et informé par la Chambre et Le Progrès.
- Le trophée de ce lauréat est remis par la CCI lors de la manifestation, l'ensemble est accompagné de retours presse et de deux vidéos sur l'entreprise et sur la Chambre diffusées le 25 octobre.

Le Bureau a décidé de constituer un groupe avec Dominique Jousseau, Claire Nallet et Pascal Perraut, pour proposer 2 listes de candidats dans les catégories "Espoir de l'année" et "Innovation".

La participation demandée pour l'ensemble des prestations est de 10 000€ pour une année.

Il est possible de bénéficier d'un coût de 8 500€, en cas d'engagement de participation sur 3 ans.

Après débat en Bureau, il vous est donc proposé que la CCI participe aux "Trophées des Entreprises" 2018 pour un coût de 8 500€, sur 3 ans, sachant que cet engagement sera confirmé année après année.

L'Assemblée, vu l'exposé du Président Fontenat, donne son accord pour participer à ces "Trophées des Entreprises", organisés par le Progrès de l'Ain, pour un coût financier de 8 500€, sur 3 ans, sachant que cet engagement sera confirmé année après année.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	33
- Nombre de Membres présents	20
- Nombre de voix pour	19
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	1

Pour Extrait Certifié Conforme,

Agnès BERTILLOT
Vice-présidente Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

